



CAHIER DES CHARGES

Etude de contexte, élaboration et mise en œuvre de la concertation préalable et de sa communication pour une unité de méthanisation

Dénomination de l'opération :

Précisez objet-lieu

Porteur de projet.....

Personne à contacter.....

Ce cahier des charges régional a été :

- *Mis au point par le Geres et le groupe de travail constitué de la Région Sud, l'ADEME, la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, la DREAL et GRDF.*
- *Il a été rédigé sur la base **d'échanges avec des acteurs de la filière méthanisation** (Homéa Energies, Energie Partagée PACA, Quelia), **de modèles existants** (Dispositif Climaxion Grand Est – cahier des charges - soutien aux démarches de concertation – 2021 ; CCTP - Auxilia Transition Région Occitanie - Réalisation d'une cartographie sensible des acteurs du territoire – 2020) et **de lecture de différents rapports /guides/études sur la concertation** (guide FNE PACA - Concertation & énergies renouvelable - pour des projets intégrés au territoire - 2021 ; Cahier technique : Démarche de concertation – Eléments pour des projets partagés – Boîte à outils zones humides, Guide ADEME informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation - 2018).*
- **Il a été validé par l'ensemble des membres de Métha'Synergie en mai 2022.**

Ce document contient une présentation détaillée du déroulement souhaité de l'étude de contexte, de l'élaboration et mise en œuvre de la concertation préalable et de sa communication pour une unité de méthanisation. **C'est un modèle à adapter selon les cas. En jaune les parties à minima à personnaliser pour votre projet.**

Table des matières

A.	Contexte	3
a.	Présentation synthétique du territoire et du projet de méthanisation	3
b.	Concertation, de quoi parle -t- on ?	3
B.	Objectifs de la concertation et de la mission	4
C.	Contenu de la mission	4
a.	Phasage proposé de l'étude	4
b.	L'étude de contexte : pour connaître son public et son territoire	5
c.	Elaboration d'un plan de concertation et sa mise en œuvre	7
d.	Elaboration d'un plan de communication de la concertation et sa mise en œuvre	9
D.	Remise des documents.....	10
a.	Consultation et compétences du prestataire	10
b.	Éléments fournis au prestataire	11
c.	Présentation des propositions.....	11
d.	Déroulement de la mission	12

A. Contexte

a. Présentation synthétique du territoire et du projet de méthanisation

A compléter par le porteur de projet :

Projet de méthanisation : [nom, lieu, typologie de projet]

Porteur de projet : [X]

Objectif du projet : [X]

Historique et contexte du projet : [X]

Intrants : [X]

Valorisation biogaz et digestat : [X]

Contacts déjà engagés : [X]

Besoin : [démarche d'appropriation du projet dès la phase de conception / accompagnement à la concertation dans un contexte d'opposition locale etc.]

b. Concertation, de quoi parle-t-on ?

Concertation, de quoi parle-t-on ? *Extrait et adapté du guide FNE PACA 2021 : Concertation & énergies renouvelable- pour des projets intégrés au territoire*

Information, consultation, concertation, participation... sont autant de notions employées mais n'induisant pas le même degré d'implication des acteurs locaux. Il convient donc de définir quelques termes pour mieux cerner les enjeux de la concertation. **L'information**, c'est donner des renseignements à quelqu'un. Dans le cadre d'un projet de méthanisation, les actions d'information visent à renseigner élus ou populations locales sur le projet en question : ses caractéristiques, ses impacts, les études en cours, l'état d'avancement, etc. Il peut s'agir d'une lettre d'information, d'une réunion de présentation ou d'un site web par exemple. Généralement, la relation est à sens unique : du porteur de projet vers les acteurs locaux. Cependant, le porteur de projet peut adapter son message en fonction de l'interlocuteur et lui donner la possibilité de réagir, voire de participer. **L'information est un élément clé de la concertation**. L'objectif de la **consultation** est de «recueillir, préalablement à une décision [...], les avis, opinions, attitudes d'un certain nombre d'acteurs. C'est donc une procédure que l'on met en place en amont de l'adoption d'un projet dont une rédaction provisoire existe déjà ou est en cours d'élaboration . En ce sens, il s'agit d'une « demande d'avis restreinte » puisque les personnes interrogées ne participent pas à la prise de décision. Le principe de participation est, quant à lui, défini comme le « principe selon lequel le corps social est pleinement associé à l'élaboration de projets et de décisions publics ayant une incidence sur l'environnement, et dispose d'une possibilité de recours une fois la décision prise » .

La **concertation** est un processus complet qui englobe toutes les formes visant la plus large participation du public possible : informer toute la population, écouter ceux qui souhaitent s'exprimer, savoir répondre aux interrogations et tenir compte des remarques, recueillir les avis, voire coproduire. L'objectif de la concertation est « pour les acteurs, individuels ou collectifs, de trouver un accord, de résoudre ensemble un problème qui se pose à eux, de prendre ensemble une décision collective, ou de préparer une décision prise en final à un autre niveau. [...]

Si la concertation préalable n'est pas obligatoire dans le cadre des procédures d'enregistrement

ou de déclaration de projets de méthanisation, le porteur de projet XXXX souhaite inscrire son projet dans un processus de dialogue avec les acteurs territoriaux. En ce sens, elle devance les dispositions du code de l'environnement en la matière (article L. 121-17-1).

Plus largement, l'organisation de cette concertation veut anticiper les craintes que peut formuler le public à l'égard d'un projet de méthanisation. Mal ou peu informé, il peut s'opposer par principe sans connaissance des enjeux sociaux, économiques et environnementaux soutenus par ce projet, ainsi que des mesures d'intégration écologique et paysagère dont il a été l'objet. La concertation est tout d'abord un moment de pédagogie et d'explication, ouvert aux questionnements et à la contradiction dans un principe de dialogue. La concertation est ensuite un processus de co-élaboration. Le porteur de projet doit faire intégrer au projet les connaissances et propositions du public susceptibles de le bonifier.

B. Objectifs de la concertation et de la mission

Les objectifs de la concertation sont multiples :

1. Optimiser le projet : connaître les points de blocage et les lever, utiliser les savoirs, les compétences et le vécu des personnes impliquées dans la concertation pour améliorer le projet, faire adhérer des acteurs au projet en tant par exemple qu'apporteurs d'intrants, repreneurs de digestats, etc. Cette optimisation du projet **passera par une étude de contexte , étape préalable à la concertation**
2. Faciliter l'appropriation du projet : par l'information, le dialogue et le débat, la concertation permet de rationaliser les discussions pour permettre à chacun d'exprimer ces opinions
3. Surmonter les conflits : la concertation vise à assumer les contradictions existantes entre des intérêts divergents ; en ce sens, elle limite le risque de contentieux par la suite.

Pour ces 2 derniers objectifs, il est attendu par le prestataire répondant à ce cahier des charges de proposer un schéma de concertation et un plan de communication affilié à cette concertation. Une fois validés, le prestataire devra les mettre en œuvre. Après la réalisation demandée, et avant le dépôt ICPE du projet de méthanisation, il devra livrer un bilan de concertation qui sera amendé au dossier et communiquer sur ce bilan.

C. Contenu de la mission

a. Phasage proposé de l'étude

Pour répondre à l'ensemble des objectifs cités précédemment, il est proposé de réaliser la mission en 4 phases :

1. Une étude de contexte pour comprendre les enjeux du territoire et connaître les parties prenantes, les forces en présence et identifier leurs points de blocages, craintes et attentes. A démarrer de préférence après le diagnostic d'opportunité réalisé par Métha'Synergie, pour consolider l'opportunité et définir le schéma de concertation.
2. Une phase en amont de la concertation : information du public de la tenue de la concertation (date, lieu, thème, durée), organisation de la concertation, mobilisation des acteurs.
3. Une phase pendant l'étape de réalisation de la concertation : Animation des ateliers de concertation, recueil de l'expression des participants
4. Une phase après la réalisation de la concertation : Comptes rendus, synthèse, bilan de la concertation et communication sur les résultats obtenus.

NB : Il s'agit d'une suggestion de phasage. Une autre méthodologie argumentée peut être proposée

b. L'étude de contexte : pour connaître son public et son territoire - Extrait et adapté du guide FNE PACA 2021 : Concertation & énergies renouvelable- pour des projets intégrés au territoire

Il est important de prendre conscience d'une part, que tout projet aura un impact sur l'écosystème global du territoire et donc un impact sur ses habitants et d'autre part, que chaque projet est différent et s'insère dans un contexte territorial spécifique. Dans ce cadre, une étude de contexte est donc primordiale pour appréhender le territoire sous un angle socio-politique et pas seulement technique. De la même manière que l'on réalise une étude environnementale, il convient de réaliser une étude de contexte pour comprendre la dynamique du territoire.

Objectifs :

L'étude de contexte a pour objectif de contribuer à consolider la participation potentielle d'agriculteurs ou d'autres acteurs sur le territoire en tant qu'apporteurs de matières, de foncier le cas échéant ou de repreneurs de digestat et de mieux comprendre le territoire, les attentes et craintes de ses habitants.

Elle permettra d'alimenter un plan de concertation cohérent, intégrant l'ensemble des acteurs et répondant aux besoins du projet et du public.

Méthodologie attendue:

Pour cette étape, il est attendu du prestataire répondant à ce cahier des charges de rencontrer largement les acteurs locaux, au-delà de la collectivité : associations de défense de l'environnement, chasseurs, pêcheurs, usagers sportifs ou autres, associations de protection du patrimoine, agriculteurs, éleveurs, fédérations agricoles, industries agroalimentaires, collectifs de quartier, etc.

Le choix de ces rendez-vous sera présenté au porteur de projet et ils seront réalisés en accord avec celui-ci. Ces rendez-vous cibleront les acteurs principaux sur lesquels le projet doit compter pour se réaliser. Ils auront pour but de les informer sur le projet et de connaître leur sensibilité, leur perception du projet et de les mobiliser afin de provoquer leur adhésion. Ces rendez-vous peuvent être individuels et /ou si jugés pertinents, certains ateliers ou focus groups peuvent être mis en place.



Quelques exemples des questionnements pouvant trouver réponse dans cette étude de contexte :

- *Comment le territoire est-il construit politiquement, socialement et économiquement ?*
- *S'agit-il d'un territoire rural, urbain, montagnard, littoral ?*
- *Quelles sont les activités existantes sur le territoire : agriculture, élevage, tourisme, culture, autres ?*
- *Comment le territoire planifie-t-il sa transition énergétique ?*
- *Quelles sont les expériences précédentes en matière d'énergie renouvelable ou de valorisation de matières organiques résiduelles sur le territoire (nuisances olfactives lors d'épandages de boues urbaines-lisiers, stockages-épandages de composts...)?*
- *Quels sont les acteurs locaux ? Quels rôles jouent-ils sur le territoire ?*
- *Y a-t-il des usages spécifiques sur le site envisagé pour le projet ?*
- *Quelles sont les attentes et craintes du territoire et du public ?*
- *Quelle est la perception des forces et faiblesses du projet ?*
- *La sensibilité des enquêtés vis-à-vis du projet : quel sentiment par rapport à l'intérêt du projet, le sens de ce projet, son intégration dans le territoire...*

Livrables attendus :

- Cartographie des acteurs du territoire avec une identification des parties prenantes
- Trame des entretiens menés et comptes-rendus des entretiens effectués ou ateliers/focus groups ou document de synthèse de ces entretiens
- Bilan de l'étude de contexte avec l'identification des points de blocages, des attentes, et les éléments de consensus et dissensus.
- Schéma de concertation



Quelques exemples du contenu possible de la cartographie des acteurs :

Chaque acteur pourra être qualifié selon sa position réelle vis-à-vis du projet de méthanisation (promoteur ou réticent) , son influence sur le territoire au regard de la stratégie de développement de la méthanisation(importante ou réduite), ses principales missions / actions, les apports que le porteur de projet pourrait attendre de cet acteur, les préoccupations exprimées par le porteur de projet concernant l'implication de cet acteur dans la démarche du territoire. Après le recensement et la qualification, un positionnement visuel de ces acteurs peut être proposé

Réunions attendues avec le porteur de projet et le comité de suivi (Avec à minima un membre de Métha'Synergie):

- Une réunion au départ pour cadre les attentes de l'étude de contexte
- Une réunion de restitution de l'étude de contexte et du schéma de concertation

Il conviendra également de faire valider avec le comité de suivi les personnes interviewées/participantes aux ateliers ou focus group

c. Elaboration d'un plan de concertation et sa mise en œuvre

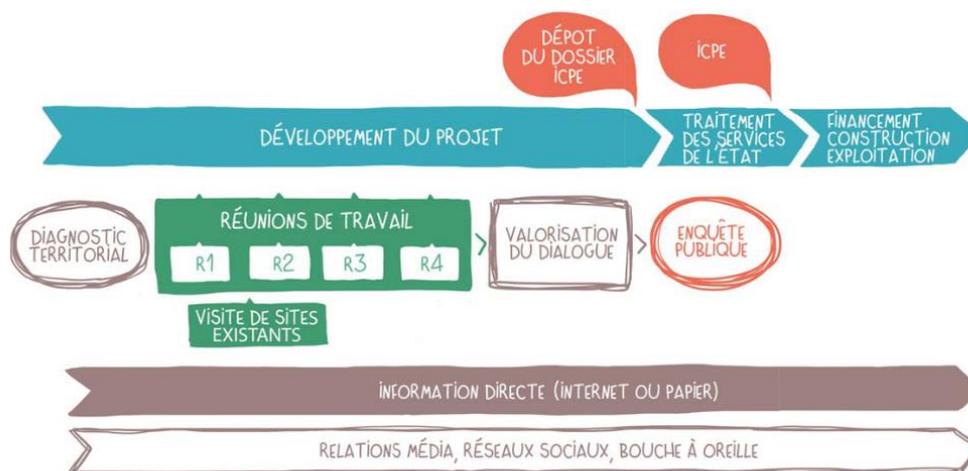
La concertation est le dispositif de mobilisation des acteurs locaux d'un territoire pour susciter l'association de différentes parties prenantes à l'émergence et la mise en œuvre d'un projet de méthanisation. Démarche privilégiée d'information, d'échanges, de dialogue et d'adaptation, la concertation permet de recueillir l'avis d'un ensemble de personnes (experts, usagers, financeurs, etc.) sur le projet.

Pour qu'elle fonctionne, il est nécessaire à minima de :

- Constituer des instances de concertation et de décision
- Aménager et organiser des espaces et des temps de dialogue
- Informer sur le projet et sur la concertation elle-même

Objectifs :

Proposer et mettre en œuvre un cadre de concertation qui assure la pédagogie du projet, la participation du public et des parties prenantes, ainsi que la bonification du projet. Une bonne concertation existe **tout au long du projet et de la vie du site de production d'énergie : en amont de la construction du projet, lors de sa concrétisation (chantier, inauguration) et durant toute sa période de fonctionnement (visite de site, support pédagogique, information sur la vie du site et la production, etc.).**



Exemple de plan de concertation schématisé-sur la durée de vie du projet- Guide ADEME Informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation - 2018

Méthodologie attendue:

1. Proposition par le candidat d'un **plan de concertation**.

Ce dernier doit contenir à minima :

- Une série d'ateliers ou sous tout autre format jugé pertinent (rencontres bilatérales – forums ouverts – débats publics, etc.). En préambule, il conviendra d'explicitier sur quoi portera la concertation, quel(s) rôle(s) auront les participant(s) et comment seront pris

en considération leurs contributions.



Exemple de thématiques à aborder :

Transition énergétique sur le territoire et sa mise en œuvre sur le territoire (PCAET, PV sol, Méthanisation...), choix du site d'implantation, prise en compte de l'environnement et paysages dans les projets de méthanisation, périmètre d'approvisionnement acceptable, quel(s) retour(s) de digestat(s) souhaité(s) , retombées économiques pour les collectivités et habitants du projet, trafic routier et aménagements nécessaires pour limiter les impacts, etc.

Ces ateliers peuvent associer les acteurs par type (agriculteurs, élus) pour forger leur cohésion autour d'enjeux communs ou rechercher leur diversité par thème pour favoriser l'interconnaissance et la compréhension mutuelle.

- Des modalités de recueil et de traçabilité de la parole de la population

Des outils adaptés au projet et à ses enjeux seront proposés et mobilisés tout au long de la concertation pour une évaluation quantitative et qualitative de la concertation.



Exemples d'outils de recueil des pratiques et des opinions des participants : Comptes-rendus des ateliers - questionnaires - entretiens informels -recueil mis à disposition du public , etc.

- Une réunion de clôture
- Rédaction du bilan de la concertation accompagné d'une synthèse

Les réunions doivent être localisées en fonction des collectivités concernées par le projet.

2. La **réalisation** du plan de concertation devra prendre en compte :

- La mobilisation des intervenants, l'accueil des participants et l'animation des conférences/ateliers
- Assurer le recueil de l'expression du public
- La réalisation des comptes rendus
- La rédaction du bilan de la concertation et synthèse (résultats, nombre de participants, réponses apportées...)

Livrables attendus :

- La gouvernance proposée à la démarche de concertation
- Un schéma de concertation détaillé avec un planning prévisionnel de réalisation
- Les CR des différents ateliers qui pourront aussi être filmés le cas échéant
- Les différents recueils mis en place pour l'expression du public

- Un bilan de la démarche globale de concertation et une analyse de l'évolution des positions des parties prenantes voire du projet.

Réunions attendues avec le porteur de projet et le comité de suivi (Avec à minima un membre de Métha'Synergie):

- Une réunion de présentation du plan d'action et de la gouvernance de la concertation pour validation auprès du porteur de projet et du comité de suivi de l'étude.
- Prévoir à minima une réunion de restitution au porteur de projet et aux acteurs intégrés dans la gouvernance de l'étude.

d. **Elaboration d'un plan de communication de la concertation et sa mise en œuvre**

L'absence d'information est une ... mauvaise information. Une communication en continue sera réalisée afin de tenir les personnes au courant de la poursuite du projet et de les informer sur son avancement, ses études, sa concertation, etc. L'information doit permettre d'impliquer les parties prenantes.

Objectifs :

Assurer une information du public du territoire permettant sa connaissance du projet et sa mobilisation au sein de la concertation.

Méthodologie attendue :

1. Proposition par le candidat d'un **plan d'action de communication détaillé tout au long de la vie du projet** : permettant d'informer, de faire adhérer et de comprendre l'intérêt de la concertation dans le contexte de transition énergétique et d'économie circulaire en étant innovant et en s'adaptant au territoire et au public visé.

Toute personne n'a pas le même niveau de connaissance sur la méthanisation et sur le projet en lui-même. La communication doit être menée dans le but d'éviter la circulation de fausses-vérités et d'informer de manière transparente sur le projet. Le niveau de connaissance des acteurs du territoire devra être pris en considération pour élaborer des outils de communication pédagogiques et adaptés.



Exemples de propositions de communication :

Présentations, brochures papier, réalisation d'un site web dédié, plan média articulé au processus de concertation, diffusion de l'information dans la presse, vidéos, visites, newsletters, référencement internet, réalisation d'une affiche et d'une plaquette visuelles de présentation du projet, inauguration du projet, mise en place d'une charte de bonne pratiques, etc.

Exemple d'utilisation de divers canaux :

- *Commerçants de proximité – mairies, etc.*
- *Outils existants de diffusion gratuits : site internet des collectivités concernées, Facebook et Twitter, magazine aggro info*
- *Outils existants de diffusion payants : La Provence, radios locales, etc.*

2. **Mise en œuvre du plan de communication de la concertation** jusqu'à la phase XXXX (à préciser où s'arrête la mise en œuvre : jusqu'à l'obtention de l'ICPE, jusqu'à l'exploitation, etc.) auprès de l'ensemble du public visé, utilisation des canaux appropriés
 - Utilisation des moyens et des outils de communication adéquats lors de l'animation des conférences et des ateliers afin de rendre l'information claire et intelligible dans un souci pédagogique.
 - Communication sur le bilan de concertation et sur la prise en compte de la concertation lors de la réalisation du projet relatif à la concertation.

Livrables attendus :

- Un plan de communication adapté
- Plusieurs outils de communication adaptés au public cible et au territoire avec mise à disposition des fichiers sources
- Un rapport ou fichier de synthèse recensant l'ensemble des « évènements » de communication et les moyens de diffusion utilisés, avec à minima le lieu de l'évènement – format – nombre de participants – typologie des participants - questionnaire satisfaction lors de l'évènement, etc.

Réunions attendues avec le porteur de projet et le comité de suivi (Avec à minima un membre de Métha'Synergie):

- Une réunion pour valider le plan de communication et les outils appropriés

D. Remise des documents

a. Consultation et compétences du prestataire

Dans le but de retenir l'offre du prestataire la mieux adaptée au contexte du projet et aux objectifs du porteur de projet, la consultation de **plusieurs prestataires (2 minimum, 3 préférablement)**

ainsi qu'une analyse technique et économique de plusieurs offres sont recommandées.

Le délai de réponses à ce cahier des charges est fixé au : XX/XX/XXXX

L'étude devra être réalisée par un prestataire ayant **les compétences** pour un niveau de prestation de qualité. Son offre sera assortie de références attestant de ses compétences en **méthanisation, concertation** (animation de conférences et ateliers, méthodes d'intelligence collective **et en communication** (relation presse, graphisme, réalisation de plaquettes, etc.

Le prestataire retenu devra être **indépendant** du porteur de projet, de fournisseurs d'énergie, de services énergétiques, de développeurs et constructeurs d'unité de méthanisation ou d'équipements relatifs à la méthanisation dans un souci de pertinence et de neutralité sur le projet et sa faisabilité réelle, sauf dérogation autorisée.

b. Éléments fournis au prestataire

Pour l'accomplissement de sa mission, le prestataire aura à sa disposition au lancement de l'étude :

- Calendrier du projet souhaité
- Quelques éléments de dimensionnement du projet: territoire couvert par le projet - foncier si déjà connu - chiffres clés (intrants- biogaz- digestat) - parties prenantes et gouvernance souhaitée du projet
- **A compléter selon les données du territoire**

c. Présentation des propositions

Les propositions devront obligatoirement préciser les éléments suivants :

- Une description de la **méthodologie envisagée**.
- Un **prix** détaillé pour chaque phase de l'étude faisant apparaître le nombre de journées de travail, précisant les jours prévus sur le territoire, les coûts journaliers du ou intervenants ainsi que les frais annexes, etc. Il peut être proposer un devis en tiroir après chaque validation de phase et des options
- **Un calendrier prévisionnel** avec une échéance finale de réalisation de l'étude et un engagement à respecter le calendrier proposé.
- Compte tenu des compétences multiples nécessaires pour réaliser les prestations demandées, il conviendra de préciser le mandataire responsable de la totalité des prestations et **les moyens alloués, les compétences et références sur ce type d'étude de chacun**.
- Le prestataire pourra éventuellement proposer des prestations complémentaires qu'il jugerait utiles, à la vue de son expertise dans le domaine qui pourront être activées selon l'avancée du projet dans son environnement local.

Le soumissionnaire pourra étayer sa proposition avec tout document de son choix pouvant apporter des éléments pertinents à son offre.

Les prestataires s'attacheront à respecter les règles suivantes :

- Être à l'écoute du porteur de projet et instaurer un dialogue : objectifs, enjeux, besoins, etc.

- Effectuer une offre de prestation claire, transparente et phasée.

d. Déroulement de la mission

Le lancement de la mission sera effectif dès réception de l'acte d'engagement signé entre le porteur de projet et le prestataire.

Chaque fin de phase fera l'objet d'une validation du porteur de projet pour engager la poursuite de l'étude.

A l'issue de chaque phase, le prestataire devra fournir les livrables correspondants détaillés précédemment. La validation de ceux-ci conditionnera la poursuite de l'étude. Le passage à la phase suivante sera déclenché à la date fixée par l'ordre de service correspondant.

Comme mentionné dans la partie contenu de la mission, le prestataire devra à minima respecter le nombre de réunions de suivi avec le porteur de projet, ses partenaires et les personnes concernées par l'action. La participation de l'ADEME, de la Région, du Geres et du porteur de projet à ces réunions est indispensable. Il est fortement recommandé d'y associer également l'ensemble des membres de Métha'Synergie.

Le porteur de projet se réserve la possibilité de modifier le calendrier prévisionnel d'exécution de la mission si des éléments importants et imprévisibles venaient modifier les conditions de réalisation de la mission.